



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26173

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la défense de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques dans ses services, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, dans ses services.

Texte de la réponse

Le tableau suivant recense le coût, en euros, des achats de logiciels informatiques, par service, pour les années 2001 et 2002. Les données recouvrent essentiellement les dépenses en matière de logiciels d'administration et de gestion.

Directions d'administration centrale (hors armées)	771 755	779 270
Armée de terre, marine, armée de l'air	23 630 000	20 060 000
Gendarmerie	490 000	480 000
Services communs	1 380 000	1 860 000
Délégation générale pour l'armement	4 220 000	1 400 000
Total	30 491 755	24 579 270

S'il n'a pas, pour l'instant, élaboré une politique en matière d'utilisation des logiciels libres, le ministère de la défense suit néanmoins leur progression vers la maturité et la stabilité permettant de rendre leur emploi acceptable comme alternative crédible aux solutions mises en oeuvre actuellement. A ce titre, de nombreuses expérimentations sont actuellement en cours ou à l'étude. D'une manière générale, un nombre grandissant de serveurs d'information des intranets des différents services utilise un logiciel libre. Le directeur des systèmes d'information et de communication du ministère a demandé l'étude des logiciels libres comme alternative aux logiciels actuellement utilisés. Dans ce cadre, la commission ministérielle technique des systèmes d'information et de communication, chargée de la mise en oeuvre, du suivi et de la coordination des directives techniques

arrêtées par le directoire organisera un séminaire sur ce thème au cours du premier trimestre 2004. Il permettra de présenter un état des lieux de l'utilisation des logiciels libres au sein du ministère, définir les critères de choix, les exigences en matière de formation, de déploiement, d'exploitation et d'administration, étudier la pérennité des solutions mises en oeuvre, tirer parti des expériences menées dans d'autres ministères ou de grandes entreprises et étudier les offres (formations, produits et prestations).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26173

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7755

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 649